

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite\\_002-9-chem | Angleterre. Prisons XVIIIe siècle.](#)  
[ItemBérenger. Des Moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire. 1836 | Historique des réformes depuis le XVIIIe siècle. \[photocopie\]](#)

## **Bérenger. Des Moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire. 1836 | Historique des réformes depuis le XVIIIe siècle. [photocopie]**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0324

SourceBoite\_002-9-chem | Angleterre. Prisons XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Bérenger, Des Moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire 1836](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb300867681>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

## **Données de data.bnf.fr**

AUTEUR : Bérenger, Alphonse (1785-05-31 -- 1785-05-31)

TITRE Des Moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire... par M. Bérenger,... Lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans les séances des 25 juin, 9 et 23 juillet 1836

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1836

EDITEUR Paris : Impr. royale , 1836



## 8 DES MOYENS PROPRES A GÉNÉRALISER EN FRANCE

mesures, le parlement a centralisé l'administration de toutes les prisons, qui étaient précédemment régies par les autorités locales; il a mis cette administration dans la même main, de manière à établir de toutes parts l'uniformité de la discipline, et d'empêcher les déviations que le caprice ou l'esprit de système pourraient produire.

La durée de la peine des condamnés à l'imprisonnement n'excède pas trois années en Angleterre, attendu que tout individu qui a commis un crime de quelque gravité est déporté; il résulte de là que le nombre habituel de ceux qui subissent la peine de l'emprisonnement n'est guère que de 21,000, y compris les prévenus. C'était donc 21,000 cellules qui étaient devenues nécessaires. L'activité est telle dans ce pays, lorsqu'elle est dirigée vers le bien, que déjà plus de 11,000 y sont disposées, et qu'il n'en reste plus que 10,000 à construire, pour que les vues du parlement soient entièrement réalisées. Mais l'Angleterre, pour arriver à de tels résultats, avait reçu de beaux exemples et d'utiles enseignements des États-Unis.

L'honneur des premières tentatives faites dans cette partie de l'Amérique appartient tout entier aux Quakers; leur influence en Pensylvanie détermina la législature de cet État à adoucir ses lois pénales: dès 1786 la réforme en fut entreprise, et alors fut instituée à Philadelphie la prison de Walnut-Street, que M. de la Rochefoucauld Liancourt fit connaître à l'Europé.

Les essais qui y furent pratiqués n'eurent pas, il est vrai, tout le succès qu'on s'en promettait; le classement des condamnés fut vicieux: quelques-uns étaient soumis à un isolement absolu sans travail; les autres travaillaient en commun,



